Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route H 144 Villeneuve - Le Bouveret : demande de crédit d'ouvrage

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit de 26'740'000 francs pour la construction de la route H 144 entre Rennaz et Les Evouettes. Le coût total du projet est estimé à 79 millions de francs, répartis entre la Confédération (43'400'000 francs) et les cantons du Valais (9 mios) et de Vaud.

La H 144 est un nouvel axe routier de transit entre Rennaz et la jonction sur la route canto-nale valaisanne Monthey-Saint-Gingolph. Elle a fait l'objet d'une étude de variantes conduite dans un esprit de concertation avec tous les milieux concernés qui a abouti à un consensus. Le projet comprend également l'élargissement de la route cantonale vaudoise entre la jonction autoroutière de Villeneuve et l'extrémité de la H 144, au sud du village de Rennaz.

Le coût total de ce projet de 4,3 km est estimé à 79 millions de francs (valeur au 31 décem-bre 2001), répartis entre la Confédération et les cantons. Ce montant permettra de terminer les études et de construire la route et les mesures accompagnatrices (aménagements de voirie, mesures de compensations écologiques, intégration paysagère, remaniement parcel-laire). Une participation des communes territoriales est prévue pour les aménagements de voirie prévisibles pour assurer l'attractivité de cette nouvelle route (report de tout le trafic de transit sur la H 144 et réduction d'autant du trafic dans les villages et routes locales). Cette participation doit encore être chiffrée avec les autorités communales ; elle porte sur une partie de la somme totale de 800'000 francs pour ces mesures d'accompagnement.

Le crédit d'ouvrage demandé est supérieur à celui annoncé en février 2002 (72,7 millions) pour les principales raisons suivantes :

· le périmètre du remaniement parcellaire a été étendu pour englober les mesures de

compensation écologique complémentaires (+ 1,3 million) ;

· l'intégration paysagère des ouvrages d'art, ainsi qu'une harmonisation optimale entre la démarche foncière et l'implantation des mesures écologiques peuvent aboutir à des choix plus coûteux ; une réserve de 5 millions est prévue à cet effet.

Le Grand Conseil se prononcera sur cette demande de crédit lors de sa session d'août 2003. La construction de la H 144 devrait commencer en 2005, sous réserve de l'obtention à temps des divers accords et autorisations. D'ici là, il s'agira notamment d'obtenir toutes les autorisations des offices fédéraux concernés, de liquider la procédure d'enquête, de lancer des appels d'offre pour choisir des mandataires (projet d'exécution), puis des entreprises pour les travaux, selon les règles des marchés publics.

L'exposé des motifs et projet de décret est disponible sur Internet : www.dinf.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 juin 2003

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 316 71 30 M. Henri Bovay, ingénieur, chef de projet au Service des routes, tél. 021 316 70 71

Texte